



Crésus Comptabilité

21.2 - Saisie d'écritures

21.2 - Saisie d'écritures

La période d'imputation d'une écriture est saisie dans la colonne supplémentaire *Période* dans le journal de saisie. Par défaut Crésus Comptabilité propose la période dans laquelle se trouve la date de l'écriture. Par exemple avec une subdivision de l'année en mois, la période par défaut d'une écriture à la date du 14.02 est 2 (Février).

Lorsque le curseur se trouve dans la colonne Période, une pression sur la touche

F2 ou sur l'icône  montre la liste des périodes.

Ouvrez le fichier Analyse3.cre qui contient ces quelques écritures :

Date	Débit	Crédit	Pce.	Libellé	Montant	Période
15.02.2015	1000	3200	1	Vente période 2	100	2
15.02.2015	1000	3200	2	Vente période 3	200	3
15.02.2015	1000	3200	3	Vente période 4	400	4

Notez que les périodes d'imputation sont indépendantes de la date des écritures.